

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 13h30, le Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué le 21 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry GANGATE.

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat, Président du CA

Représentant l'Etat :

- o Mme Marie-Jo LO-THONG, Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion

Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU
- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant
- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

Représentant les étudiants :

- o Mme Coline LE MOING, Représentante titulaire des étudiants du 2nd cycle
- o Mme Inès LAMALCHI, Représente suppléante du 2nd cycle

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant l'Etat :

- o Mme Sylvie CENDRE, Sous-Préfète de Saint-Paul (procuration à Mme Marie-Jo LO-THONG)

Représentant la Région

- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Personnalité qualifiée :

- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC (procuration à M. Thierry GANGATE)
- o M. Karl KUGEL, artiste

Représentant les étudiants :

- o Mme Claire LECOQ, Représentante titulaire des étudiants du 1^{er} cycle (procuration à M. Patrice DIJOUX)

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o M. Julien CADORET, ESA Réunion
- o M Frédéric MARY, ESA Réunion, Directeur des Études, Directeur par intérim
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

I) Sujets d'actualité

Présentation du nouveau Directeur, M. Julien CADORET

M. le Président du CA accueille et présente M. Julien CADORET qui assiste au CA mais prendra ses fonctions de Directeur de l'établissement le 1^{er} juin. Il indique qu'il vient de Besançon où il était directeur adjoint de l'école d'art, chargé d'action culturelle et qui par ailleurs a une vie artistique. Il l'invite à se présenter.

M. Julien CADORET indique qu'il est ravi d'être à ce CA même s'il n'est pas encore tout à fait en fonction, mais il lui semblait important d'y assister. Il informe qu'il est bisontin, que la Franche-Comté l'a longtemps gardé et qu'il est heureux que ce soit La Réunion qui soit son premier lieu d'expatriation. Il a été artiste, ensuite commissaire d'exposition car cela lui semblait important de s'intéresser aussi aux autres artistes qu'à son propre travail plastique. Ce travail de commissariat l'a amené à l'action culturelle, au développement de projet jusqu'à effectivement son désir de pouvoir prendre la direction d'une école pour continuer ce travail d'engagement auprès des étudiants et des enseignants et il est ravi des différents chantiers qui vont pouvoir être mis en place. Ce qui l'intéresse dans les écoles d'art, c'est que les domaines rassemblés forment de jeunes artistes mais aussi de jeunes citoyens engagés dans le monde d'aujourd'hui. Il estime que, dans ce territoire encourageant qu'est l'île de La Réunion, c'est un challenge excitant qu'il pourra relever avec l'aide de tous.

M. le Président le remercie encore une fois de sa présence et invite à un tour de table de présentation des membres du CA pour M. CADORET.

II) Approbation du compte-rendu sommaire du précédent conseil d'administration

M. Le Président invite à passer à la validation du compte-rendu du précédent CA.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 26 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

III) Rapports

Avant de passer aux rapports, M. le Président propose de faire un compte-rendu de ses rencontres avec les représentant.es des étudiant.es, les enseignant.es et enfin le personnel administratif et technique dans la même journée. Il ressort de ces rencontres le sentiment que nous partageons tous : être en présence d'un très bel outil. Cependant, un outil qui présente de gros dysfonctionnements. S'il y a une synthèse de ces rencontres à faire, ce serait de dire qu'il y a un climat d'insécurité et un besoin réel de retour à la sérénité. Les nombreux problèmes, semble-t-il, engendrés par un déficit de communication et de transparence, semblent se cristalliser autour d'un enseignant, Yohann QUELAND DE SAINT PERN. Etant très investi sur le travail de la question mémorielle à La Réunion, terre d'esclavage où il habite, il est hors de question de ne pas traiter les difficultés et de ne pas résoudre les problèmes qui existaient au sein de cette école. Il inscrira sa présidence dans une volonté de transparence. Le Président salue par exemple le travail d'enquête diligenté par la secrétaire générale, Mme Isabelle PONAMALÉ, sur un évènement qui a eu lieu en 2019 lors d'une soirée étudiante et qui avait concerné cet enseignant. Un cabinet d'avocats, spécialisé en droit social, au regard de ce qui était ressorti de cette soirée, a préconisé un avertissement, ce qui a été affligé à l'enseignant. Cette démarche démontre que l'école n'a pas été inactive. L'enseignant à la suite de cette procédure est entré en congé maladie avec maintien de salaire puis demi-traitement ce qui est prévu dans le cadre de la fonction publique.

Une mission exploratoire a été confiée à la structure EGAE. Un compte-rendu uniquement verbal a été fait fin mai. Le Président a demandé à avoir un compte-rendu écrit. Il le remettra aux membres du Conseil qui le souhaitent avec la demande de ne pas le diffuser car il comporte des notes confidentielles. Le Président rappelle les règles du conflits d'intérêt et les dispositions à prendre en regard des dispositifs judiciaires. Une lecture d'extraits de la conclusion du rapport est faite. Il est à conclure que l'école aurait dû ouvrir une enquête disciplinaire, ce qui n'a pas été fait, tant pour l'enseignant qui a le droit qu'on

puisse instruire les faits qui lui sont reprochés ou pour les victimes. Cette situation a mis en souffrance des personnels administratif, technique ou pédagogique. Il souhaite pouvoir faire le nécessaire sur tous les plans. Les événements ne pas prescrits et des procédures peuvent donc être mises en place.

Il a noté également, suite à la visite de l'école, chez presque tous, une souffrance liée au manque de moyen, humain, matériel, chez les enseignants qui se retrouve à faire des heures en plus, chez les étudiants, des problèmes logistiques qui parfois perturbent voire paralysent leur travail durablement. Face à ces difficultés, certains étudiants ont décidé d'arrêter. Ces obstacles en plus de l'ambiance au sein de l'école en rapport à la problématique qui a été exposée, rajoute des difficultés sur la sérénité de travail des étudiant.es.

Il indique au Directeur qu'il aura un travail avec ses équipes à mener sur l'état des lieux à faire sur le matériel qui existe, qui peut être remplacé en sachant qu'il y a une souffrance économique et financière qui est énorme. Il y aura donc un gros travail d'inventaire, des outils numériques gratuits qui peuvent être mis dès à présent à disposition des étudiant.es pour qu'ils puissent travailler de manière plus fluide et sereine.

Il y a aussi une souffrance sur les finances, il a été demandé par M. le Préfet que la Chambre Régionale des Comptes diligente une enquête au sein de l'école. Un rapport d'observations définitif a déjà été pris par la Chambre Régional des Comptes. Cela peut être vu négativement mais lui il le voit de manière extrêmement positive car M. le Préfet aurait pu compte-tenu des dysfonctionnements au sein de l'école, décider, car cela est prévu par les textes, les statuts, de prendre la tutelle sur l'école. Ils rendront bientôt le rapport définitif. Les administratifs qui ont été interrogés ont répondu aux questions qui leur étaient posées.

Pour en finir, il souhaite reprendre une image pour l'école, qu'il voit comme un bateau. Il pense qu'on peut remettre cette école à flot et il croit que tous les intervenants, les personnes qu'il a pu voir directement ou en groupe, lui ont confirmé vouloir mettre en œuvre toute l'énergie nécessaire. M. le Maire du Port, par exemple, a réaffirmé la volonté de promouvoir l'enseignement supérieur sur le territoire de la commune du Port et a réaffirmé sa volonté de continuer à aider l'École Supérieure d'Art de La Réunion qui présente le double avantage pour lui de former non seulement des élèves en enseignement supérieur, mais en plus peut-être de futurs artistes. Il a demandé par écrit à M. le Maire que le rapport de sécurité de 2018 nous soit communiqué car il y a aussi des questions de mise aux normes de l'établissement qui sont nécessaires. Il doit rencontrer Mme la Présidente de Région dès que possible, mais également M. le Président du Département et il doit voir M. le Préfet le 13 juin à 17h. Il pense avoir un rapport assez exhaustif de ses différentes rencontres et se tient disponible pour répondre à d'éventuelles questions.

Mme Coline LE MOING pense qu'il y a dû y avoir une enquête interne qui a été ouverte sur un étudiant de 4ème année qui est violent, et comme cela fait environ 5 ou 6 mois que cela a été lancé, elle demande si quelque chose a été fait.

M. le Président informe que sur cette question, il parle sous le contrôle de la Secrétaire Générale, il semblerait qu'il s'agissait d'un étudiant qui était en couple avec une autre étudiante, les faits ont été commis à l'extérieur de l'école et n'aurait pas donné lieu à une plainte pénale de la part de l'étudiante. Il appartient au procureur de la République, instrumentant les forces de police et de gendarmerie de diligenter ou pas l'enquête. Il est évident que si l'école devait avoir connaissance de faits suffisamment graves, rien n'empêche l'école de faire un signalement au Procureur de la République et de protéger l'intéressée qui se dit victime de violence car cela relève aussi de la compétence de l'école.

Mme Inès LAMALCHI précise que l'étudiante en question a cessé de venir à l'école car l'étudiant en question est encore là. Elle souligne qu'il y a eu 2 agressions sur 2 élèves différentes sur 2 événements différents.

M. le Président rappelle qu'il s'attachera à organiser au sein de l'école une rencontre avec l'ARAJUFA, une association qui a été mise en place dans les années 80 pour permettre aux victimes de pouvoir se faire aider judiciairement. Ils viendront à l'école pour présenter leur mission et l'assistance qu'ils peuvent apporter aux victimes en général afin qu'elles puissent bénéficier d'un système d'aide juridictionnel prévu par l'État afin d'avoir un accompagnement dans des problématiques pénales ou judiciaires. Pour l'instant,

dans la mesure où la plainte a été déposée pour des faits en dehors de l'école, on attend que le procureur de la République donne suite ou pas à cette affaire.

Mme Inès LAMALCHI le remercie pour les informations.

N'ayant plus d'intervention sur ce point d'actualité, le Président invite à passer aux rapports.

Rapport n°1 : Gouvernance – Bilan d'étape et annexes

M. Julien CADORET indique qu'il souhaite parler de ce document demandé par le Ministère de la Culture qui n'est pas sans lien avec certains points aborder en préambule. Il partage aussi cette idée de vouloir mettre en place une transparence et de retrouver une sérénité au sein de l'école. Cela doit permettre la réussite des diplômés et la formation de tous les élèves avec la présence des enseignants dans un travail de recherche et d'engagement au sein de l'école. Ce travail passe par une accréditation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Il est prévu que l'établissement réintègre la vague E. Pour ce faire, le Ministère a demandé à l'école un bilan d'étape. Il a rédigé un rapport et un bilan d'étape avec les éléments qu'il avait pu avoir, et il l'a aussi rédigé en fonction du projet d'établissement qu'il avait déposé. Il précise que l'HCERES transmet à chaque école un référentiel avec des critères et des domaines qui sont séparés en 3 domaines particuliers : l'inscription de l'établissement sur le territoire autant proche qu'international, l'inscription de la recherche de l'établissement dans la société et une dominante sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves. Il propose de reprendre ces domaines et ces critères pour rédiger ce rapport. Il demande à Mme la Directrice de la DAC Océan Indien de faire foi, que l'école est en train d'avancer avec une nouvelle Présidence et une nouvelle Direction. Des annexes sont proposées d'être ajoutées au rapport et invite M. le Président à intervenir sur les statuts et règlement des instances (*Rapports n°2 et 3*).

M. le Président indique que les membres ont été destinataires de propositions de modification des statuts et des documents sur les règlements des instances. L'arrivée d'une nouvelle gouvernance nécessite à son sens plus de réflexion sur les modifications et actualisation des statuts et du règlement des instances. Il y aurait peut-être un séquençage au sein des statuts des nouvelles commissions ou comités à faire.

M. Julien CADORET informe qu'il a demandé par exemple la mise en place d'un conseil de perfectionnement souhaité par le HCERES, qui est un conseil supplémentaire qui vient en plus du conseil pédagogique ou du conseil de la recherche. C'est un conseil qui est composé de personnalités experts du monde de l'art mais aussi de l'entreprise qui peuvent venir dans l'établissement constater l'enseignement qui y est fait et apporter des propositions. Il souligne que c'est une nécessité plus qu'une recommandation d'avoir ce conseil dans les établissements d'enseignement supérieur, et comme c'est un conseil, il faut le placer dans les statuts et l'intégrer pour pouvoir définir le nombre de membres, le nombre de représentants étudiants et enseignants. Il a proposé à M. le Président de faire des groupes de travail, avec les différentes équipes pour relire ces documents.

Il demande à Mme la Directrice des Affaires Culturelles de bien vouloir demander au Ministère d'être indulgent sur ce rapport qu'il conviendra d'étayer par la suite compte-tenu de sa prise de poste récente.

Mme Marie-Jo LO-THONG pense que l'École aura le soutien de la DGCA qui est très au fait de la situation de l'école et ils ont déjà apporté leur soutien notamment sur l'organisation du jury de recrutement du Directeur. Cela permet également d'argumenter du fait que cette école revient de loin et que tous font preuve d'une collaboration sans faille pour retrouver des conditions sereines pour l'école. Elle pense que ce sont des choses qui peuvent être entendues, c'est une demande qu'elle trouve juste et sage pour pouvoir faire les choses correctement.

M. Julien CADORET remercie la DAC et note qu'il remercie d'autant plus pour les équipes car il avait senti dans les échanges que les moyens humains pouvaient manquer un peu mais qu'il y avait une volonté forte de répondre aux exigences pour remettre l'école sur un terrain stable.

Mme Marie-Jo LO-THONG rappelle que l'objectif est quand même l'accréditation et donc l'avenir des étudiants et qu'il est important qu'on se donne le temps et les conditions pour y arriver. Il faudra commencer par cette lettre mais il avait déjà été pressenti que le délai risquait de ne pas être tenu, en tout cas, que cela allait être compliqué.

M. Julien CADORET indique qu'il lui semble aussi que travailler ces statuts en groupe, c'est aussi permettre aux équipes, aux étudiants de travailler ensemble au développement de l'établissement et créer un sentiment d'appartenance, de pouvoir communiquer. Ces statuts peuvent paraître un peu barbares, mais cela permet d'expliquer ce qu'il en est. Sur la procédure, il propose d'adresser au Ministère un courrier avec les documents, ce pré-projet, en le sollicitant à cette date du 3 juin pour un rendu des documents avant la fin de l'année car il lui semble que l'HCERES va solliciter l'école vers le mois de novembre pour, dans un premier temps, expliquer les attendus de l'autoévaluation, dossier qu'il faudra rendre probablement au mois d'avril-mai pour qu'il y ait une visite, qu'il n'y avait pas avant, de l'établissement au mois de septembre. Ensuite, en janvier 2024, il y aura l'envoi d'un projet d'établissement pour avoir l'accréditation Master et Licence. Il précise que, lors de la visite sur place, l'HCERES auditionne les enseignants, les étudiants, le personnel, visite les locaux et fait des premières remarques et par rapport à ces remarques, il faut remettre un projet d'établissement qui, il l'espère, sera plus ou moins proche de celui qu'il a proposé pour sa candidature, en accord avec les équipes, mais qui devraient permettre la validation des Master et des Licence, et que les étudiants puissent sortir avec ces diplômes de l'enseignement supérieur.

Mme Inès LAMALCHI demande si ce n'est pas déjà le cas.

M. Julien CADORET explique que c'est le cas pour le moment mais que tous les 4 ans les établissements d'enseignement supérieur sont réévalués et pour des raisons particulières, un établissement peut perdre cette accréditation pour des raisons de soutenabilité financière ou pour d'autres raisons. C'est tout un ensemble qui fait que le diplôme a valeur de Licence ou Master.

M. Frédéric MARY communique les résultats de la commission pédagogique du matin, qui a émis un avis favorable sur ce bilan d'étape, en rappelant toutefois la nécessité du renouvellement et la mise à jour des équipements. Il y avait une réflexion sur le fait qu'avant d'ouvrir des options supplémentaires, il fallait être serein sur ce qu'il y a déjà.

M. Julien CADORET note que le projet peut sembler un peu ambitieux à certains égards, mais qu'il le représentera à l'occasion des rencontres qui sont prévues. Il est bien évident qu'il faudra travailler doucement en structurant les choses mais il faudra aussi travailler à des projets structurants ensemble, qui pourront parfois sembler un peu lourd mais en gardant toujours en tête en parallèle la pédagogie et la valorisation de l'établissement.

M. Frédéric MARY rajoute que les enseignants ont exprimé une réelle volonté de s'engager et de participer au développement mais avec des conditions de ressources.

M. le Président propose que M. le Directeur mette en place des commissions paritaires qui permettent cette réflexion avec comme date butoir la fin du mois d'octobre 2022.

M. Julien CADORET interroge Mme Isabelle PONAMALÉ sur la programmation des prochains CA.

Mme Isabelle PONAMALÉ indique qu'il y avait un CA envisagé pour le mois de novembre mais en prévision que cette question aurait été validée aujourd'hui, mais du coup cela pourrait être plutôt en octobre.

M. le Président souhaite revenir sur le point qu'il a fait avant d'aborder le rapport car il pense ne pas avoir été complet sur la question concernant les frais d'avocat. En effet, lors de la séance précédente, le Payeur régional avait évoqué des frais et honoraires d'avocat à hauteur de 40000€ lui semble-t-il et les représentants des étudiants semblaient choqués que M. QUELAND DE SAINT PERN ait pu en bénéficier au titre de la protection fonctionnelle. Il informe que cet enseignant a sollicité la protection fonctionnelle et ne l'a pas obtenu, et donc aucun frais d'avocat n'a été engagé dans ce sens pour l'agent. En revanche, des frais d'avocat ont été payés d'une part pour un contentieux que l'école a avec la Sécurité Sociale, ainsi que pour des contentieux avec d'autres agents et pour une demande de protection fonctionnelle qui a été demandée par l'ancienne directrice dans le cadre de propos qu'elle estime diffamatoires à son encontre. Avec Mme la Secrétaire Générale, ils ne peuvent que regretter qu'il n'y ait pas eu de convention signée entre l'agent, l'école et l'avocat pour définir les modalités de rémunération en terme d'honoraire. Désormais il veillera et demandera à M. le Directeur ainsi que Mme PONAMALÉ, la nécessité

d'encadrement sur le nombre d'heures, le tarif horaire et éventuellement des plafonds qui feront qu'une convention sera signée de nouveau si besoin. Certains montants et choix ont pu être excessifs et il tient également dans le cadre d'une volonté économique plus pertinente, que lorsque l'école aura besoin de faire appel à un avocat, sauf urgence, il y ait une mini consultation entre l'économique et l'efficacité, sans nécessairement ouvrir un marché public et sans sacrifier la compétence évidemment.

M. Julien CADORET propose de passer au vote le bilan d'étape au moins et des documents annexes en projet, voir en le mettant en filigrane sur les documents.

Il est proposé aux membres de se prononcer sur la transmission du bilan d'étape relatif à la demande de renouvellement de l'accréditation et ses annexes en version projet au Ministère de la Culture tel que présentés en séance et faire une validation ultérieure.

Rapport n°1 : Bilan d'étape et ses annexes

Membres présents : 8

Procurations : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°4 : RH – Création de 3 postes de PEA à temps plein : dessin, pratiques performatives, vidéo

Mme Isabelle PONAMALÉ explique que c'est un projet qui fait partie des orientations budgétaires, orientations stratégiques de l'établissement de créer au fur et à mesure des postes à temps plein. Pendant deux ans, l'ESA Réunion a bénéficié de la mise à disposition par le CIG Petite couronne d'une fonctionnaire momentanément privée d'emploi, une professeure de dessin qui assurait un temps plein, et parallèlement l'établissement fait appel à un prestataire externe pour assurer des cours de dessin modèle vivant depuis de nombreuses années, le dessin étant un enseignement du programme pédagogique de l'école. Il est proposé de créer un poste de PEA dessin à temps plein qui assurerait les cours de dessin et de dessin modèle vivant, en sachant que l'ancien poste de PEA dessin est aujourd'hui d'une quotité horaire de 84%. Il est proposé que ces 2 missions soient menées par un seul enseignant et d'augmenter la quotité horaire de cet enseignant pour cela. Il s'agit aussi de résorber les interventions extérieures. Depuis décembre 2021, le poste de PEA pratiques performatives est vacant. Les cours ont été assurés par un enseignant vacataire jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021/2022. Il est proposé de créer un poste de poste de PEA pratiques performatives à temps plein et que l'ancien poste à 84% soit supprimé après passage en comité technique. Enfin il est proposé de créer un poste de PEA Vidéo à temps plein. La création de ces 3 postes à temps plein a pour objectif d'assurer les cours en premier lieu, mais aussi d'assurer des missions de coordination d'année et/ou de coordination de la recherche et/ou de coordination de projets partenariaux. Le coût de ces trois postes est estimé à 37 200 euros pour la période du 15/09/2022 au 31/12/2022 et a été prévu au budget. Une fiche de poste générique qui concerne les 3 postes est présentée.

A la demande Mme Coline LE MOING, Mme Isabelle PONAMALÉ apporte des compléments d'information concernant le poste de dessin. Elle explique que le contrat de Mme ALAOUI, qui était mise à disposition à temps plein par le CIG Petite Couronne, arrive à terme à la fin de l'année scolaire. Auparavant le poste était à 84%, ce qui représente environ 13h par semaine et à côté il y avait des cours de dessin qui étaient assurés par Simon TEROY. Il est proposé que les 2 missions soient assurées par le poste de professeur à temps plein.

Mme Esther HOAREAU pense qu'il est compliqué de fusionner ces deux postes et demande que ces questions soient proposées au Conseil pédagogique, ce qui est approuvé par M. Patrice DIJOUX qui trouve dommage que ces décisions soient prises sans consultation.

M. Frédéric MARY indique qu'il s'agit d'une proposition. Il rappelle qu'il a été proposé un budget réduit de 200 000€ et voté par le CA et on tient compte de cette réduction.

M. Patrice DIJOUX indique que ce n'est pas la question qui est posée.

Mme Esther HOAREAU note qu'il y a des postes non vacants dans le tableau des effectifs qui ont encore moins de quotité horaire et à qui il est demandé des coordinations, des missions de recherche ou autre.

M. Patrice DIJOUX indique qu'il avait déjà exprimé lors de précédentes réunions que cela peut être difficile pour un enseignant de faire des cours de dessin, de modèle vivant, pour des étudiants, pour des personnes extérieures, etc., ce sont des choses très différentes et il pense qu'il faut plusieurs personnes pour cela et il trouve dommage que ce soit mis au vote sans consulter les enseignants et il demande le report de cette décision.

Mme Esther HOAREAU estime qu'il faudrait peut-être réfléchir à disperser les 37000€ plutôt que de favoriser des postes qui sont déjà à un gros pourcentage.

M. Julien CADORET explique qu'il avait vu cette ouverture de 3 postes à temps plein comme quelque chose de très bien pour solidifier l'équipe. Ensuite il y a eu quelques informations financières avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il lui semble important au départ dans une école d'art de sanctuariser les postes des enseignants à 100% pour que dans un temps de travail à temps complet, ils puissent avoir des décharges d'heures pour la coordination et puis s'assurer à un moment ou un autre s'intégrer dans la recherche. L'objectif étant tout doucement d'amener tous les enseignants vers des postes à 100%, voire la titularisation en accompagnant vers les concours lorsqu'il y en a. Sur le poste de dessin, il s'agissait de dire, qu'il y a un enseignant qui fait des vacances et il y a une autre enseignante qui est à 80%. Si on doit être dans la logique du 100%, il faut réunir les 2. Cela n'empêche pas de proposer au vacataire dans des workshops ou autre, il faut y réfléchir, mais il est prêt à entendre les enseignants car il n'a pas encore appréhendé tout le terrain. Il faut aussi se dire que si on repousse un ou deux postes, on risque aussi de ne pas les avoir à la rentrée.

M. le Président demande au Directeur quel serait selon lui les postes qui seraient plus nécessaires que d'autres.

M. Julien CADORET indique qu'il est évident qu'il ne faut pas retirer un poste de dessin dans une école d'art. Sur le poste de vidéo, la question se pose car M. QUELAND DE SAINT PERN est sur ce poste avec quelqu'un qui le remplace pour le moment. En ce qui concerne la performance, il entend la nécessité, mais il pense que c'est une matière qui peut se dilater dans d'autres médiums. Il pense qu'avec des projets particuliers en allant chercher d'autres financements, la pédagogie pourra être équilibrée, avec un objectif sur le long terme d'arriver sur une équipe complète.

Mme Esther HOAREAU note qu'elle est d'accord pour la performance, car dans d'autres écoles, comme par exemple à Dijon, ce n'était pas une matière fondamentale mais qui pouvait quand même être pratiquée, ce qui permettrait peut-être d'avoir une enveloppe pour gonfler des petits contrats.

M. le Président propose si cela est possible d'acter le poste de dessin. Il interroge Mme PONAMALÉ sur le poste de vidéo.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise sur le poste de vidéo, qu'il y a eu jusqu'à présent un enseignant contractuel qui est sur un contrat de remplacement et qui s'occupe également de la coordination de la recherche.

M. le Président indique que pour la pratique performative, elle peut peut-être être développée par d'autres enseignements compte tenu des contraintes financières de l'école. Il propose d'adapter le principe pour au moins un voire 2 postes et suspendre pour le poste de Pratique performative.

Mme Inès LAMALCHI demande si Simon Teroy assurera aussi les cours du soir.

Mme Isabelle PONAMALÉ indique qu'il n'y a pas de cours du soir pour le moment, et que le poste de dessin à temps plein ne donnera que les cours pour les étudiants.

M. Frédéric MARY note que l'école aimerait bien que les cours du soir reprennent mais que ce n'est pas possible pour le moment.

A la demande de Mme Inès LAMALCHI sur le statut de M. LACAZE, Mme Isabelle PONAMALÉ explique que l'enseignant qui assure la pratique performative actuellement a un statut de vacataire et comme l'ancienne directrice était sur le départ, elle n'a pas voulu engager une nouvelle personne sur une longue durée pour que le nouveau directeur ait la possibilité de se positionner par rapport à son projet d'établissement.

Mme Inès LAMALCHI demande si sur le poste de vidéo, l'agent en poste va rester dans l'école encore longtemps sans être enseignant, et si son poste ne peut pas être repris par une autre personne. Elle indique qu'elle ne comprend pas pourquoi il fait encore partie de l'école sans vraiment y être.

Mme PONAMALÉ explique que ses cours sont assurés actuellement par un remplaçant qui est Mounir ALLAOUJ. Elle rappelle que l'enseignant en poste est en congé grave maladie et sauf qu'il y ait un changement dans sa position administrative, il fait partie des effectifs de l'école malgré tout.

M. le Président précise qu'ils sont en train d'explorer diverses solutions pour pouvoir avancer. Il a rencontré M. QUELAND à sa demande et il est train de réfléchir à une sortie de la problématique.

Mme Annick LE TOULLEC rebondit sur ce qu'a dit M. DIJOUX concernant le fait que les enseignants n'ont pas été concertés sur cette proposition, du coup elle demande le report du rapport car elle pense qu'on ne peut pas avancer sans l'accord de tous et sans concertation.

Des échanges ont lieu sur les difficultés de calendrier avant la rentrée qui risquent de générer des manques d'enseignants ou de nombre d'heures d'enseignement, les risques également de ne pas avoir de coordonnateur d'année ou de la recherche.

M. Frédéric MARY indique que si économiquement cela était possible, on met 16h de dessin assumant une coordination et on maintient les cours de modèle vivant. Au vu de l'état des subventions prévues, la solution que l'école a est de réunir ses postes pour arriver à 16h.

Mme Esther HOAREAU souligne que le poste risque d'être pris par une personne nouvelle qui ne connaît l'école et d'un coup va être coordinateur.

M. MARY indique qu'une connaissance de la coordination peut être un critère de recrutement.

M. Patrice DIJOUX indique que ce qui le dérange, c'est qu'il y a un litige sur l'ancien professeur de dessin qui est au tribunal administratif, et il demande à M. le Président si l'école supprime le poste à 84%, si cela ne posera pas de problème si le tribunal décide de la réintégrer.

M. le Président indique qu'il n'a pas vu le dossier, qu'il ne le connaît pas, qu'il lui est impossible de se prononcer, d'autant qu'il connaît Mme Stéphanie HOAREAU, il se doit donc d'être sur une réserve au titre de l'impartialité subjective.

A la demande de précision de Mme Esther HOAREAU, Mme Isabelle PONAMALÉ explique qu'il n'est pas possible d'augmenter la quotité horaire d'un agent de plus de 10% sans créer un nouveau poste. De plus, dans le tableau des effectifs, il y a des postes qui existent et qui ne sont pas pourvus, et normalement l'école est tenue de pouvoir budgétairement pourvoir à ses postes, c'est pour cela qu'il est préférable de supprimer le poste quand il y a un nouveau qui est créé.

M. Patrice DIJOUX trouve cela surprenant car il y a des postes vacants qui n'ont jamais été supprimés depuis des années et celui-ci comme par hasard il faut le supprimer.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise qu'il n'est pas proposé de les supprimer de suite car il faut les passer par des instances paritaires et au comité technique au préalable. Elle indique qu'il est possible aussi de voter un poste de PEA Dessin à 100% et de laisser le poste à 84% ouvert.

M. Julien CADORET explique, s'il a bien compris, que l'enseignante qui est sur le poste actuellement est à temps plein mais mise à disposition par le CIG Petite Couronne, ce qui fait qu'elle coûte assez peu à l'école. Mais puisque l'enseignante en question part, il faut un recrutement.

M. Patrice DIJOUX indique qu'ils ne sont pas contre mais à condition de laisser le poste à 84% vacant.

M. Jean-Pierre CHABRIAT note que l'école souffre des mêmes maux qu'ont d'autres établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'au Conseil d'administration sert à discuter de choses qui ne devrait pas être discutées. Il veut discuter de masse salariale enseignant avec des objectifs et non pas du détail des enseignements, cela relève du Conseil pédagogique. Il souligne ce qu'il veut voir lui c'est la stratégie annuelle, les plans d'action par rapport aux objectifs et les moyens, et sur les moyens il y a la question de la masse salariale. Le conseil perd des heures dans des détails. Pour lui le Conseil d'administration doit donner toute délégation au Conseil pédagogique pour organiser les enseignements

et que chacun prenne ses responsabilités car il estime que ce n'est pas au CA de prendre des responsabilités pédagogiques.

Départ de M. Henry HIPPOLYTE.

Mme Marie-Jo LO-THONG approuve et note que les partenaires ont un regard sur la soutenabilité budgétaire de ce qui est en train de voter.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise que la création du poste relève du Conseil d'administration, mais le recrutement relève du Conseil pédagogique. Elle propose de créer les postes sans supprimer ceux qui existent et la suppression des postes se fera ensuite après discussions. Elle précise que la création d'un poste n'oblige pas à le pourvoir, ça donne juste la possibilité de le pourvoir.

M. le Directeur demande aux membres s'ils sont d'accord sur le principe de créer les postes sans les pourvoir de suite, de discuter de cela en conseil pédagogique, qui va être remis en place, pour qu'en conseil pédagogique il y ait des échanges sur les conditions qui seront discutées et on travaillera sur les postes pour qu'après avec l'administration ce soit présenté au CA avec des éléments de masse salariale.

M. Jean-Pierre CHABRIAT pense même que si on se calquait un peu sur le système universitaire, il faudrait mettre en place un conseil académique qui serait une fusion de la recherche et de la pédagogie.

M. Julien CADORET s'interroge sur la taille de la structure pour avoir un conseil académique.

M. Jean-Pierre CHABRIAT pense que cela peut être possible si les deux conseils sont réunis pour aborder les mêmes questions de façon globale, mais cela reste une proposition qu'il soumet, il ne veut pas transposer le modèle.

Rapport n°4 : Création de 3 postes de PEA à temps plein : dessin, pratiques performatives, vidéo

Membres présents : 7

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 9

Vote : Pour : 9

Contre : -

Abstention : 1

M. le Président note que la création des postes à temps plein est approuvée dans les conditions qui ont été définies en séance.

IV) Liste des décisions prises par la Direction

Le Directeur par intérim donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

- Contrat de vacation de Eric VILALON pour être modèle vivant du 07 avril au 31 mai 2022 au titre de l'année universitaire 2021-2022 pour un prévisionnel de 24h
- Convention de mécénat avec Mauvilac pour un don en matériel à hauteur de 5500€
- Convention de partenariat avec Lerka dans le cadre des résidences de recherche et de professionnalisation des jeunes diplômés de l'ESA Réunion
- Convention de partenariat avec Association Praxitèle - projet Terra Incognita dans le cadre des résidences de recherche et de professionnalisation des jeunes diplômés de l'ESA Réunion
- Contrat de prestation de service avec Eve-Marie MONTFORT pour intervenir en qualité de membre du jury de diplomabilité pour les étudiants de 3ème année en mai 2022
- Contrat de vacation avec Auriana ANNONAY pour être modèle vivant du 1er mai au 24 juin 2022 pour un prévisionnel de 10h au titre de l'année universitaire 2021-2022

- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Compagnie L'Hiver nu et Moïra PARIS - étudiante en 2ème année, du 30 mai au 17 juin 2022. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'aménagement de la Fabrique théâtrale et déco pour le Festival "Mon p'tit doigt m'a dit I" ; travail en atelier de construction sur le décor de "Sauvage ou les enfants du fleuve", spectacle de théâtre et marionnettes ; Travail de recherche esthétique et de dessiner les premières esquisses de la scénographie de la prochaine création de la compagnie
- Contrat de cession de droits d'auteur avec Camille MAILLOT dans le cadre de l'exposition des diplômés « Jeux innocents » du 13 au 20 novembre 2021 à l'espace Kab'art
- Contrat de cession de droits d'auteur avec Cirelly KAJAJIAN dans le cadre de l'exposition des diplômés « Jeux innocents » du 13 au 20 novembre 2021 à l'espace Kab'art

V) Questions orales

Mme Coline LE MOING rappelle qu'en début d'année elle avait abordé la question de la mise en place du monitorat des étudiants. Elle demande si ce serait quelque chose d'envisageable pour l'année prochaine, ce qui permettrait à certains étudiants d'avoir des revenus, se perfectionner dans une technique et aussi d'apporter un certain soutien aux assistants d'atelier.

M. le Directeur note que c'est une question à évoquer en conseil pédagogique sur les modalités de mise en place et trouver des solutions sur le budget et voir avec les enseignants et les étudiants sur les nécessités, sur le principe il n'est pas contre car c'est une des pistes de l'insertion professionnelle pour les anciens élèves ou pour les élèves présents.

M. Jean-Pierre CHABRIAT indique que c'est effectivement une question à traiter en conseil pédagogique mais toutefois c'est une question qui pourrait être présentée en projet aux financeurs et qui pourrait être accueillie favorablement.

M. le Président le remercie pour cette manifestation d'intérêt. Il propose, avant de lever la séance, pour la remise de la note de synthèse d'EGAE, de procéder à un vote à main levée sur la stricte confidentialité de cette note car celle-ci ne peut circuler. Il rappelle que plusieurs personnes ont demandé au sein de l'école la communication de cette note et ne l'ont pas obtenu car elle n'a été rédigé que le 25 mai dernier. L'engagement à la confidentialité est voté à l'unanimité. Il invite les personnes qui souhaite obtenir un exemplaire à venir le voir à la fin de la séance afin qu'il la leur remette.

Avant le départ de tout le monde, il est proposé de caler la date du prochain CA. Après échange des membres présents, la date du vendredi 28 octobre – 9h est arrêtée.

Le Président remercie tout le monde pour leur disponibilité appréciable pour l'école et lève la séance à 15h33.

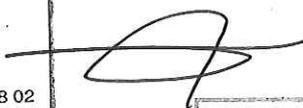
Le Président,

Thierry GANGATE



La Secrétaire de séance,

Isabelle PONAMALÉ




Affiché le : à ESAR :

